

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE TARN-ET-GARONNE



B1 Adm. BB
Arrêté SDIS N° 2011- 616

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-30 ;

Vu la loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004 portant Monsieur Jean-Michel BAYLET président de droit du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn-et-Garonne;

Vu la délibération n°1 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 16 mai 2011, portant élection de Monsieur Raymond MASSIP en qualité de 1^{er} vice-président :

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Raymond MASSIP, 1^{er} vice-président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne, en cas d'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, pour l'exercice des droits et prérogatives de ce dernier.

Article 2^e : La délégation de signature accompagnant cette délégation de fonction s'applique aux actes, arrêtés, décisions, délibérations, contrats, conventions, documents et pièces administratives et comptables.

Article 3^e : L'arrêté SDIS 09-1121 du 1^{er} décembre 2009 est abrogé.

Article 4^e : Conformément aux dispositions de l'article R. 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5^e : Le payeur départemental, le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Montauban, le **01 JUIL. 2011**

Le président du conseil d'administration,

Spécimen de signature :

➤ Monsieur Raymond MASSIP

Jean-Michel BAYLET